

MESURER LA PAUVRETE,  
IDENTIFIER LES GROUPES VULNERABLES :  
ENQUETES ET METHODES UTILISEES EN TUNISIE

par Jacques CHARMES<sup>1</sup>

La préoccupation des pouvoirs publics tunisiens à l'égard des populations défavorisées est ancienne puisque des programmes de lutte contre la pauvreté tels que le programme de développement rural ou celui de la famille productive existent depuis 1970 et 1978.

La Tunisie est également, en Afrique, l'un des pays où la mesure des niveaux de vie et de la pauvreté a été tentée depuis des dates assez reculées, et à intervalles réguliers. Les 4 enquêtes sur le budget et la consommation des ménages réalisées par l'Institut National de la Statistique (INS) en 1965-68, 1975, 1980 et 1985 permettent d'avoir, sur deux décennies, une vue diachronique du phénomène -fait relativement exceptionnel sur ce continent-.

Selon la définition du seuil de pauvreté adoptée par l'INS (95 dinars<sup>2</sup> par personne et par an en milieu rural et 190 dinars en milieu urbain, pour l'année 1985), la pauvreté absolue aurait touché, cette année-là, 7 % de la population rurale et 8 % de la population urbaine (contre 14 et 12 % respectivement en 1980, 18 et 27 % en 1975, 20 et 27 % en 1966). Mais la fixation d'un seuil de pauvreté absolue, malgré des efforts d'objectivité apparente, contient immanquablement un certain degré d'arbitraire et des estimations moins optimistes peuvent être faites. En fixant le seuil à 172 D et 239 D, sur la base d'un panier minimum de subsistance, Radwan, Jamal et Ghose (1987) aboutissent à des proportions de 31 et 16 % en 1985 (contre 42 et 22 % en 1980, 43 et 34 % en 1975, 49 et 34 % en 1966).

---

<sup>1</sup> Directeur de recherche à l'ORSTOM, Département des Relations Internationales et de la Coopération de l'INSEE.  
Cet article a été écrit à la suite d'une étude du Bureau international du travail sur les seuils et profils de la pauvreté en Tunisie.

<sup>2</sup> 1 dinar tunisien = 10,8 francs français en 1985, 7,3 FF en 1987, 6,7 FF en 1989.

Selon les deux estimations, la pauvreté a reculé mais, alors qu'une inversion est constatée entre milieu rural et milieu urbain selon la première estimation, le phénomène reste à dominante rurale dans la seconde estimation et traduit une persistance des inégalités.

Mais si elle permet de prendre la mesure et l'étendue du fléau, l'approche par le seuil de pauvreté et les enquêtes budget-consommation ne permet pas de connaître véritablement les profils de la pauvreté, c'est-à-dire les caractéristiques des familles qui vivent dans cette condition (ce n'est d'ailleurs pas son rôle, et la faiblesse des sous-échantillons concernés limite l'intérêt d'une adjonction de questions supplémentaires dans une enquête déjà fort lourde). Or une telle connaissance apparaît indispensable lorsque l'on cherche à définir des politiques et des programmes adaptés en vue de contenir et faire régresser la pauvreté.

En 1986-87, la Direction du Développement Social du Ministère des Affaires Sociales, s'appuyant sur le réseau dense de ses travailleurs sociaux, a dressé une liste de familles nécessiteuses. Pour être inscrites sur la liste, les familles devaient répondre à l'un des critères suivants :

- ne pas avoir de soutien ;
- ne pas disposer de revenus, avec un chef en chômage du fait de son incapacité à travailler ;
- avoir un revenu insuffisant, compte tenu de sa taille.

Un comité local d'éligibilité examinait l'opportunité de l'inscription, après étude des renseignements collectés par les travailleurs sociaux. Une liste de près de 125.000 familles a ainsi été dressée. Un noyau dur de 80.000 familles a, par la suite, été identifié, familles auxquelles un mandat trimestriel de 20 à 23 dinars est alloué, dans le cadre du programme "familles nécessiteuses".

Il est remarquable de constater que ce chiffre de 80.000 familles correspond approximativement au nombre de familles vivant en-dessous du seuil de pauvreté d'après l'enquête de l'INS en 1985. Bien que différents des critères de définition de la ligne de pauvreté, les critères d'éligibilité au programme "familles nécessiteuses" débouchaient sur un effectif comparable. En outre, l'existence d'une liste précise et mise à jour (les mandats devant parvenir à leurs destinataires) permettait d'envisager le tirage d'un échantillon représentatif

auprès duquel passer un questionnaire statistique détaillé en vue de collecter toutes les caractéristiques jugées utiles à la définition des profils de la pauvreté en Tunisie et de politiques de lutte contre ce fléau.

Nous examinerons en premier lieu l'approche par les enquêtes budget-consommation et le seuil de pauvreté qui permet de prendre la mesure du phénomène et de connaître son évolution dans le temps. En outre, l'exploitation de certaines données spécifiques sur les groupes de population ainsi définis peut être d'une grande utilité, notamment par comparaison avec les résultats de l'enquête sur les familles nécessiteuses.

En second lieu, seront présentés les résultats de l'enquête réalisée en 1988 par le Ministère des Affaires Sociales, conjointement avec le Bureau International du Travail, dont les objectifs -spécialement orientés vers la connaissance des familles nécessiteuses, de leurs handicaps et de leurs potentialités- doivent permettre de répondre aux besoins d'orientation et de définition d'une politique de lutte contre la pauvreté.

## I - DIFFERENTES DEFINITIONS DU SEUIL DE PAUVRETE

Les niveaux de vie sont connus, en Tunisie, à travers la série d'enquêtes budget-consommation réalisés par l'Institut National de la Statistique (INS) en 1965-1968, 1975, 1980 et 1985, sur des échantillons de près de 5.000 ménages. Ces enquêtes ont pour principale utilisation le calcul des coefficients de pondération de l'indice des prix à la consommation ainsi que le calcul de la consommation finale des ménages nécessaire à l'établissement des équilibres emplois-ressources par produit en comptabilité nationale. L'analyse de la distribution des revenus, des niveaux de vie et de l'état nutritionnel de la population constitue également une utilisation importante des données ainsi collectées.

Les enquêtes budget-consommation ne portent pas sur les revenus (dont on estime, sans doute à juste titre, qu'ils seraient extrêmement sous-estimés dans un relevé simple et direct), mais sur les dépenses alimentaires et non alimentaires (y compris en biens durables). Ces relevés se doublent, pour la moitié des ménages de l'échantillon, d'une enquête alimentaire et nutritionnelle consistant en la mesure précise des quantités des divers produits consommés à chaque repas.

Les dépenses alimentaires sont relevées par pesée durant une semaine entière, pour chacun des 3 repas de la journée, alors que les dépenses non alimentaires sont relevées à l'aide d'un questionnaire rétrospectif sur une durée d'un mois. L'enquête dure une année, avec un échantillon tournant : si l'échantillon est de  $n$  ménages, chaque semaine seront enquêtés  $n/52$  ménages. Cette méthode permet d'intégrer les variations saisonnières dans le processus même d'agrégation et d'extrapolation.

La liaison entre les aspects nutritionnels et budgétaires est importante puisque c'est elle qui permet d'envisager la définition d'un seuil de pauvreté. L'idée qui est à l'origine du concept de seuil de pauvreté est la définition d'une norme en-deçà de laquelle les ressources sont insuffisantes pour permettre la satisfaction des besoins essentiels. Dans le domaine nutritionnel et alimentaire, de telles normes ont été proposées par la FAO et l'OMS : elles portent sur les besoins en les divers nutriments (calories, protéines, calcium, fer, vitamines). En revanche, il n'existe pas de normes semblables pour les besoins non alimentaires (habillement, logement, etc.). En ce qui concerne les besoins nutritifs, ce sont évidemment les besoins en calories qui sont essentiels puisque leur non-couverture non seulement se traduit par des carences, mais encore remet en question l'activité et donc la survie de l'individu. C'est donc par rapport à un besoin minimal de calories que va tout d'abord être défini le seuil de pauvreté.

En Tunisie, les divers plans de développement ont régulièrement fait référence à un seuil de pauvreté dont la méthodologie de fixation n'a jamais été réellement définie. Ce n'est que vers 1980 qu'est intervenue une première tentative de fixation du seuil de pauvreté, à partir des résultats des enquêtes budget-consommation. Depuis lors, comme toutes les variables statistiques qui ont acquis une signification hautement politique, le seuil de pauvreté est devenu un indice particulièrement sensible et suivi de l'évolution économique et sociale du pays. C'est pourquoi il est important de se pencher sur la façon dont il est établi : celle-ci n'a pas toujours été très clairement exposée, ni même toujours rigoureusement suivie, et cette absence d'explication et ces hésitations ont suscité de nombreuses controverses, des interprétations parfois erronées et de nouvelles propositions.

On peut distinguer, aujourd'hui en Tunisie, quatre méthodes de calcul du seuil de pauvreté.

1) la méthode dite "de la Banque Mondiale" a été élaborée et présentée à l'occasion d'une mission de la Banque sur les aspects sociaux du développement (Banque Mondiale, 1980). Il ne semble pas cependant que cette méthodologie ait été présentée de façon précise ou même appliquée ailleurs qu'en Tunisie. En réalité, les travaux entrepris par l'INS et la FAO sur les résultats de l'enquête budget-consommation de 1975 (Kamoun et Périssé, 1979) avaient déjà largement préparé sa conception. Ces deux auteurs calculent, à partir des normes FAO/OMS, la ration calorique minimale requise pour satisfaire les besoins d'entretien de l'individu et le coût d'obtention de cette ration. Ce coût diffère et peut être calculé pour les diverses classes de revenus à partir des résultats des enquêtes budget-consommation. Connaissant le niveau calorique de la ration alimentaire de la population divisée en classes de revenus (= de dépenses) à partir de l'enquête nutritionnelle, et le niveau de la dépense alimentaire de cette même population, à partir de l'enquête budgétaire, on en déduit un prix moyen de la calorie qui apparaît être une fonction croissante du niveau de revenu. Bien entendu, on observe que, dans chaque classe de revenu, une certaine fraction de la population n'atteint pas le minimum énergétique requis, mais c'est dans les classes de revenus les plus faibles que le déséquilibre touche la plus grande proportion de la population. Dès lors, on peut essayer de connaître, compte tenu des habitudes alimentaires et des contraintes budgétaires de cette ou de ces classes de revenus, et du prix correspondant de la calorie, combien il en coûterait à cette ou ces fractions de population pour pouvoir atteindre ce minimum requis : ainsi est défini un seuil en-dessous duquel la ration énergétique n'est pas atteinte ; et le prix de la calorie est un indice synthétique du régime et des habitudes alimentaires, et des contraintes qui s'exercent sur la population étudiée dans sa recherche de l'équilibre énergétique.

L'apport de la Banque Mondiale consistera à prendre les habitudes alimentaires et la structure des dépenses de la catégorie des 20 % les plus pauvres, ou plutôt du 20ème centile, comme bases de calcul du prix de la calorie applicable au minimum requis ; et comme, même dans les classes de revenus les plus faibles, une partie du revenu est consacrée à des dépenses non alimentaires, un minimum sera fixé pour celles-ci qui correspond à la part qu'elles représentent dans le total des dépenses du 20ème centile : en l'absence de normes dans ce domaine, cette proportion est simplement appliquée au minimum alimentaire trouvé précédemment.

Ainsi se trouve fixé le seuil de pauvreté. Si la méthode paraît simple et logique, son application est plus délicate et implique parfois des choix qui peuvent paraître discutables.

Tout d'abord, il apparaît bien que le **coût moyen de la calorie** n'a pas été calculé sur l'ensemble des 20 % : ainsi en 1980, le 20ème centile se situait en-dessous du seuil de dépenses de 150 dinars en milieu urbain et de 75 dinars en milieu rural, et le prix moyen de la calorie a été calculé sur la population dont la dépense se situe entre 145 à 155 dinars, et 70-80 dinars respectivement (Oueslati, 1987). Cela permet d'éviter d'inclure dans les calculs les queues de distribution qui comprennent souvent des cas aberrants : il en résulte un relèvement du coût moyen de la calorie attribué aux personnes se situant en-dessous du 20ème centile.

Inversement, le **calcul des besoins énergétiques requis** tend à être minimisé. Il s'agit là d'un point crucial qui mérite d'être examiné de près. La FAO et l'OMS ont établi des normes de besoins caloriques qui sont fonction de l'âge, du sexe, des mesures anthropométriques (poids et taille) et du type d'activité (légère, moyenne ou forte) des individus. Ces normes, appliquées à une structure par âge, sexe et profession donnée, permettent de définir un niveau moyen de besoins énergétiques pour un pays donné. Ce calcul, effectué par Kamoun et Périssé, donne un chiffre de 2176 calories par personne et par jour pour l'ensemble de la Tunisie en 1975. A titre de comparaison, Dubois et Odounfa (1986) ont estimé à 2011 calories par personne et par jour les besoins énergétiques des ménages urbains de Côte d'Ivoire en 1979. De tels chiffres sont des moyennes : ils reflètent la structure démographique d'un pays à une période donnée, et parce que cette structure est différente selon le milieu (urbain, rural) et selon la classe de revenus, les besoins énergétiques requis diffèrent également ; la raison pour laquelle les ménages pauvres du milieu rural ont moins de besoins caloriques par personne que les ménages riches en milieu urbain est qu'ils constituent plus souvent des familles nombreuses où le nombre d'enfants en bas âge est important relativement aux adultes. En Tunisie et en 1975, les ménages pauvres en milieu rural avaient des besoins énergétiques évalués à 2042 calories/personne/jour contre 2436 pour les ménages urbains les plus riches.

Le point en discussion est le suivant : la norme FAO/OMS a été fixée de façon à correspondre à l'apport énergétique requis pour assurer le besoin d'entretien et de croissance chez les enfants, et les besoins d'entretien chez les

adultes, tout en leur fournissant le surcroît d'énergie nécessaire au minimum d'activité indispensable à l'existence. "On admet que, si l'apport réel de la ration journalière est en dessous de ce besoin minimum, les individus qui composent le ménage considéré ne pourraient guère s'adapter à une réduction d'énergie alimentaire par un ralentissement de l'activité physique volontaire, d'où un risque nutritionnel, c'est-à-dire une probabilité de carence énergétique" (Oueslati, 1987). L'Institut National de Nutrition et de Technologie Alimentaire (INNTA) a vivement critiqué cette interprétation du niveau des besoins requis car leur limitation à l'exercice d'une activité légère est en contradiction avec les objectifs d'accroissement de la production et de la productivité que se fixe la politique de développement (INNTA, 1979).

En réalité, il semble que le minimum requis retenu par l'INS corresponde à un besoin énergétique excluant toute dépense physique, le passage en-dessous du seuil ne permettant pas une adaptation par diminution de l'activité : Kamoun et Périssé avaient estimé ce seuil à 1895 calories en milieu urbain et 1822 calories en milieu rural, en 1975. C'est bien là le niveau minimum retenu pour le calcul du seuil de pauvreté (1868). A peu de choses près (Oueslati, 1987), c'est ce même minimum qui a été retenu en 1980 (1870 et 1830 calories), alors que les changements dans la structure démographique par milieu rendent fort improbable un tel hasard.

On peut donc conclure de ce qui précède que la méthode INS/Banque Mondiale constitue une approche intéressante et valable de la pauvreté, mais on doit peut-être lui reprocher d'avoir fixé le minimum des besoins énergétiques requis, et donc le seuil de pauvreté, à un niveau trop bas.

C'est exactement le reproche inverse que l'on peut adresser à la méthode de l'INNTA.

2) La méthode de l'Institut National de Nutrition et de Technologie Alimentaire consiste à déterminer non pas un revenu minimum, mais le revenu souhaitable qui permettrait d'acquérir une ration alimentaire équilibrée, non seulement du point de vue calorique, mais aussi dans divers autres nutriments (protéines, vitamines, calcium, fer).

A partir des produits les plus usuellement consommés, l'INNTA définit la ration alimentaire équilibrée qui est composée de :

- 62 % de calories glucidiques (céréale, sucre...) ;
- 28 % de calories lipidiques (huile et corps gras) ;
- 10 % de calories protidiques (viandes, poissons, lait, oeuf...).

A titre de comparaison, ces proportions étaient respectivement de 88 %, 11 % et 1 % pour les ménages ruraux les plus pauvres en 1975 (Kamoun et Périssé, 1979).

Pour atteindre cet équilibre nutritionnel, la dépense alimentaire monétaire aurait dû s'élever à 102 dinars par personne et par an en 1980. Près des deux tiers de la population se seraient situés en-dessous de ce seuil, cette année-là. C'est dire qu'un tel seuil peut difficilement être considéré comme un minimum, mais plutôt comme un objectif à atteindre.

Appliquant la méthode de calcul du seuil INS-Banque Mondiale (minimum de 1870-1830 calories, coût de la calorie au 20ème centile) au régime alimentaire recommandé par l'INNTA, tout en négligeant les besoins en autres nutriments, la sous-commission de synthèse des revenus des travaux préparatoires du VIe Plan (Ministère du Plan, 1981) était parvenue à un seuil de pauvreté légèrement plus élevé (voir tableau 2 ci-après).

3) Le **Bureau International du Travail**, dans le cadre d'une mission conjointe avec la Ligue des Etats Arabes sur les transformations structurelles et l'emploi rural en Tunisie, a proposé une méthode proche de celle de l'INNTA, mais plus réaliste (Radwan, Jamal et Ghose, 1987). Critiquant le principe de l'utilisation d'une enquête budget-consommation pour définir un seuil de pauvreté, ces auteurs partent d'un niveau requis des besoins énergétiques égal à 2200 calories par personne et par jour et cherchent à évaluer le coût d'obtention des ces calories à travers un régime (un panier) alimentaire plus proche de la réalité observée que celui de l'INNTA, mais aussi plus équilibré que celui du 20ème centile qui apparaît insuffisant pour un pays à revenu intermédiaire comme la Tunisie. Ce régime correspondrait à celui des ménages se situant au niveau du 30ème centile.

Tableau 1 : Composition de la ration alimentaire selon les méthodes de calcul du seuil de pauvreté, 1975 (en %).

| Composantes de la ration calorique | INS Banque Mondiale (20ème centile) | BIT (30ème centile) | INNTA           |
|------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-----------------|
| Calories glucidiques               | 88                                  | 78                  | 62              |
| Calories lipidiques                | 11                                  | 18                  | 28              |
| Calories protidiques               | 1                                   | 4                   | 10              |
| Total ration                       | 100 (2000 cal.)                     | 100 (2200 cal.)     | 100 (2200 cal.) |

Sources : Kamoun et Périssé (1979)  
 Radwan, Jamal et Ghose (1987)  
 Ministère du Plan (1981)

Une autre différence fondamentale entre la méthode du BIT (et de l'INNTA) et celle de l'INS-Banque Mondiale est que la première estime le coût des apports caloriques à partir des prix des produits (en différenciant selon le milieu urbain/rural) et non à partir du prix moyen de la calorie correspondant au 20ème centile. Le recours aux prix du marché peut être délicat, notamment lorsqu'il s'agit de différencier selon les milieux, mais il présente l'avantage incontestable de faciliter les comparaisons d'une année à l'autre, alors que le coût moyen de la calorie au 20ème centile reflète à la fois les prix et les régimes alimentaires. Il est vrai aussi que l'enquête budget-consommation pourrait fournir des estimations de prix par produit selon le milieu.

L'utilisation des prix du marché pour calculer le seuil de pauvreté à partir d'un panier déterminé ou non sur la base d'une enquête budget-consommation permet de faire glisser facilement le seuil dans le temps et de mesurer l'évolution du phénomène. Au contraire l'interpolation des valeurs du seuil aux années 1966, 1980 et 1985, à partir de sa valeur calculée en 1975, par le glissement de l'indice des prix à la consommation familiale est une méthode moins satisfaisante dans la mesure où les catégories les plus pauvres ont une structure de consommation différente de celle de l'ensemble de la population. Elle a eu pour effet, selon Radwan, Jamal et Ghose, de fixer à un niveau plus faible qu'il n'aurait dû être le seuil de pauvreté pour les années interpolées.

4) L'INS a ainsi calculé des seuils de pauvreté relative. Du fait de son double contenu (prix et régime alimentaire), le coût de la calorie ne permet pas de calculer de façon comparable un seuil de pauvreté pour chaque année d'enquête. Ou plutôt, ce calcul donne une autre signification au seuil de pauvreté puisqu'il intègre dans l'évolution les changements intervenus dans les habitudes alimentaires et dans le régime énergétique.

Cette approche, appelée "seuil de pauvreté relative", par opposition au seuil de pauvreté absolue calculé sur une année de référence que l'on interpole ensuite, consiste pour chaque année d'enquête à calculer le besoin énergétique minimum, le coût moyen de la calorie du 20ème centile et un seuil de pauvreté indépendant de ceux des autres années.

Il est clair que l'importance et les caractéristiques de la pauvreté ne sont pas indépendantes des méthodes de mesure adoptées.

## **II - SEUILS, DIMENSIONS, EVOLUTION DE LA PAUVRETE SELON LES DIVERSES APPROCHES ET CARACTERISATION DE LA POPULATION CONCERNEE**

Dans un excellent article, Shariff (1986) a passé en revue les thèses et les méthodes de mesure du niveau de subsistance. La diversité des approches, l'écart entre leurs résultats, ne doivent pas être interprétés comme une impossibilité à saisir le phénomène de la pauvreté, mais bien comme des avancées et des tâtonnements dans une démarche qui se cherche.

Ainsi les écarts existants dans les tableaux 2 et 3 ne doivent pas être considérés comme des résultats décourageants, mais comme la preuve de l'intérêt extrême accordé à la mesure de la pauvreté et à la lutte contre ce fléau.

Tableau 2 : Seuils de pauvreté selon les diverses méthodes (en dinars/personne/an)

| Années                  | 1966-67 |       | 1975   |    | 1980   |     | 1985   |     |         |     |
|-------------------------|---------|-------|--------|----|--------|-----|--------|-----|---------|-----|
|                         | Milieu  |       | Milieu |    | Milieu |     | Absolu |     | Relatif |     |
| Méthodes                | Urbain  | Rural | U      | R  | U      | R   | U      | R   | U       | R   |
| INS-Banque Mondiale (*) | 63      | 31    | 87     | 43 | 120    | 60  | 190    | 95  | 220     | 105 |
| BIT                     | 68      | 47    | 101    | 71 | 151    | 109 | 239    | 172 |         |     |
| INNTA                   |         |       |        |    | 208    |     |        |     |         |     |
| INNTA/INS-BM            |         |       |        |    | 130    | 70  |        |     |         |     |

(\*) Pour 1966-67 et 1975, il existe deux estimations différentes pour la Banque Mondiale et l'INS. Nous ne retenons plus ici que le seuil calculé par l'INS selon la méthode dite de la Banque Mondiale.

Sources : INS, Enquêtes budget-consommation 1980 et 1985.  
 BIT, Radwan, Jamal et Ghose (1987)  
 Ministère du Plan, sous-commission de synthèse des revenus (1981).

En 1980 et 1985, le seuil BIT correspondait à un accroissement de 26 % par rapport à la valeur du seuil INS en milieu urbain, et de 81 % en milieu rural. Globalement, cela se traduit par un écart de plus de 15 points dans la proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté, en 1975, 1980 et 1985 (cf. tableau 3).

On notera que si, en 1980, l'INS avait adopté la norme de 2200 calories pour fixer le seuil de consommation alimentaire, le seuil de pauvreté se serait trouvé fixé à 133 dinars en milieu urbain et à 67 dinars en milieu rural (au lieu de 120 et 60, respectivement).

Tableau 3 : Effectifs et proportions de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté, selon les diverses méthodes.

| Années              |        | 1966-67               | 1975 | 1980 | 1985 |      |      |        |      |         |      |
|---------------------|--------|-----------------------|------|------|------|------|------|--------|------|---------|------|
| Méthodes            | Milieu | Effectifs en milliers |      | N    | %    | N    | %    | Absolu |      | Relatif |      |
|                     |        |                       | %    |      |      |      |      | N      | %    | N       | %    |
| INS-Banque Mondiale | Urbain | 786                   |      | 700  | 26,5 | 393  | 11,8 | 325    | 8    | 485     | 12,5 |
|                     | Rural  | 747                   |      | 523  | 18,0 | 430  | 14,1 | 229    | 7    | 314     | 9,6  |
|                     | U + R  | 1533                  | 33,0 | 1223 | 22,2 | 823  | 12,9 | 554    | 7,7  | 799     | 11,2 |
| BIT                 | U      |                       | 34   | 845  | 43   | 599  | 42   | 602    | 31   |         |      |
|                     | R      |                       | 49   | 1220 | 34   | 1220 | 22   | 1020   | 16   |         |      |
|                     | U + R  |                       |      | 2065 | 37,5 | 1819 | 28,6 | 1622   | 22,7 |         |      |
| INNTA               | U + R  |                       | 84   |      | 68   |      | 64   |        |      |         |      |
| INNTA/<br>INS.BM    | U      |                       |      |      |      | 506  | 18   |        |      |         |      |
|                     | R      |                       |      |      |      | 726  | 21   |        |      |         |      |
|                     | U + R  |                       |      |      |      | 1232 | 20   |        |      |         |      |

Sources : idem Tableau 2.

Selon l'INS, les effectifs de population vivant en-dessous du seuil de pauvreté auraient diminué de près des 2/3 depuis 1966-67, passant de 33 % à 7,7 %, et de plus de moitié depuis 10 ans (1975-85). Les pauvres urbains ont toujours été plus nombreux que les ruraux, sauf en 1980 ; en revanche, alors que la pauvreté affectait une plus faible proportion de la population en milieu urbain par rapport au milieu rural en 1980 (11,8 % contre 14,1), l'inverse s'observait en 1975 (26,5 % contre 18,0) et en 1985 (8 % contre 7).

Selon le BIT au contraire, la population pauvre n'a diminué que de 21 % en 10 ans (1975-85), passant de 37,5 % de la population totale à 22,7 %. Les ruraux ont toujours représenté la plus grande fraction de la population pauvre (entre 60 et 68 %), mais la proportion des pauvres a toujours été plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. En 1985 encore, la pauvreté aurait touché 31 % de la population urbaine, ce qui est considérable, contre seulement 16 % de la population rurale. En fait, la stabilisation des effectifs de pauvres en milieu urbain autour de 600.000 personnes semble traduire des difficultés à lutter efficacement contre ce fléau dans les villes.

De la fixation du seuil de pauvreté dépend donc la vision que l'on peut avoir des progrès ou des retards enregistrés depuis 20 ans : que 8 % seulement de la population vivent en-deçà du seuil de pauvreté, c'est là un résultat remarquable ; que la pauvreté touche un peu moins de 25 % de la population d'un pays à revenu intermédiaire est par contre une observation qui mérite d'être relevée.

Un certain nombre de caractéristiques de la pauvreté peuvent être mises en relief à partir des résultats de la dernière enquête de 1985. La pauvreté touche certaines régions, certaines catégories socio-professionnelles et certains types de ménages plus que d'autres. Les gouvernorats du Nord-Ouest, du Sud et du Centre-Ouest sont ceux qui fournissent les plus forts contingents de la population défavorisée, et le Sud est la seule région à avoir connu une aggravation de la pauvreté en termes absolus. C'est parmi les chômeurs que l'on trouve le plus grand nombre d'individus appartenant à des ménages pauvres (18,6 % des effectifs de la catégorie), puis viennent les ouvriers agricoles (12,8 % de la catégorie) et les ouvriers non agricoles (9,1 %) ; c'est parmi les employés et cadres moyens qu'il s'en trouve le moins (1,1 % de la catégorie). En 1985 toujours, les ménages de 5 personnes et plus représentaient 95,1 % de la population défavorisée alors que les ménages de 1 et 2 personnes n'en représentaient guère que 0,7 %, soit à peine 5 % des ménages pauvres.

Le tableau 4 ci-après présente un certain nombre de caractéristiques démographiques des ménages pauvres.

Tableau 4 : Caractéristiques démographiques des ménages selon le montant de la dépense annuelle par tête (seuil de pauvreté), en 1985.

| Caractéristiques            | Milieu | Urbain | Rural | Ensemble urbain-rural |                     |
|-----------------------------|--------|--------|-------|-----------------------|---------------------|
|                             | Seuil  | <190D  | <95D  | <seuil de pauvreté    | Ensemble population |
| Taille du ménage            |        | 6,98   | 7,59  | 7,22                  | 5,79                |
| Nombre d'actifs occupés     |        | 1,08   | 1,09  | 1,08                  | 1,35                |
| Nombre d'enfants scolarisés |        | 2,09   | 2,52  | 2,26                  | 1,38                |

La taille du ménage pauvre est en moyenne très élevée : 7,22 personnes (spécialement en milieu rural : 7,59) contre 5,79 pour l'ensemble de la population tunisienne. Le nombre d'actifs occupés est nettement inférieur à la moyenne nationale (1,08 contre 1,35), alors que le nombre d'enfants scolarisés est très supérieur (2,26 contre 1,38).

L'image de la pauvreté qui ressort de ce tableau est donc celle d'une famille nombreuse dont seul le chef est actif et dont les enfants sont pour moitié non scolarisés ou en dessous de l'âge scolaire et, pour l'autre moitié, sont scolarisés.

\* \*  
\*

En définitive, on ne doit pas oublier que le seuil de pauvreté représente simplement une limite en-deçà de laquelle une personne a de fortes chances de ne pas pouvoir satisfaire ses besoins les plus essentiels et de connaître des carences alimentaires. Mais il peut se faire qu'en-dessous de ce seuil certaines personnes ou certaines familles arrivent à satisfaire ces besoins, de même qu'il peut arriver qu'en dessus de ce seuil, certaines personnes ou certaines familles ne parviennent pas à les satisfaire. Le seuil définit donc une probabilité de pauvreté.

Dans l'enquête sur les familles nécessiteuses qui va être maintenant présentée, il ne s'agit plus, en principe, d'une simple probabilité, mais bien d'une certitude : les familles qui se trouvent sur la liste y ont été inscrites parce qu'elles sont objectivement considérées comme pauvres. Dès lors il est intéressant d'étudier plus précisément leurs caractéristiques afin de pouvoir mieux leur venir en aide en premier lieu, mais aussi afin de comparer le profil qui en ressort avec celui que nous donnent les enquêtes budget-consommation de l'INS. Car si l'on peut être certain que les familles inscrites sur la liste par les travailleurs sociaux répondent bien aux critères de la pauvreté, en revanche on ne peut être assuré que toutes les familles répondant à ces critères aient été recensées sur la liste. Et l'intérêt des enquêtes budget-consommation, par rapport à la liste, est de pouvoir donner une mesure du phénomène sur la base d'un seuil de pauvreté que les enquêtes sur les familles nécessiteuses pourraient permettre de fixer de façon plus objective.

### III - PROFILS DE LA PAUVRETE EN TUNISIE, D'APRES L'ENQUETE AUPRES DES FAMILLES NECESSITEUSES

#### 1) Méthodologie de l'enquête

##### a) La liste des familles nécessiteuses comme base de sondage

Les travailleurs sociaux de la Direction du Développement Social ont pour tâche d'identifier les familles en situation de pauvreté et de leur venir en aide à travers un certain nombre de programmes sociaux. En fait, les programmes existants supposaient qu'il existait une possibilité d'aider ces familles à sortir de leur situation de pauvreté, en s'appuyant sur certaines de leurs potentialités et en leur donnant par exemple un petit équipement et des matières, ou du petit bétail, etc. (famille productive, programme de développement rural, emploi des jeunes...), ou encore ils visaient à lutter contre un aspect particulier de la pauvreté (dégourbification, handicapés, bourses scolaires, etc.).

En 1986-87, la Direction du Développement Social a fait dresser par ses travailleurs sociaux une liste des familles nécessiteuses censée contenir des familles qui ne bénéficient d'aucun programme existant et qui se caractérisent par l'absence de soutien, ou l'absence de revenu avec un chef en chômage du fait de son incapacité à travailler ou encore une insuffisance de revenus, compte tenu de la taille de la famille.

Une fois l'identification effectuée par les travailleurs sociaux, l'inscription devait être prononcée par un comité local d'éligibilité qui enregistra ainsi 125.000 familles, parmi lesquelles un noyau dur de 80.000 fut finalement retenu, afin de recevoir un mandat trimestriel de 20-25 dinars, au titre du programme des "familles nécessiteuses". Il s'agit donc d'une liste parfaitement mise à jour, puisque le mandat doit parvenir à son destinataire.

##### b) Choix de l'échantillon

C'est sur cette base qu'a été réalisée, en 1988, l'enquête dont les résultats sont ici analysés : l'échantillon a été tiré sur les listes des 6 localités censées présenter la diversité des situations de pauvreté, et appartenant à

chacune des 6 régions économiques : Ettadhamen (gouvernorat de l'Ariana, banlieue de Tunis), Kalaa Kbira (gouvernorat de Sousse), El Hamma (Gabès), Tela (Kasserine), Sejnane (Bizerte), Nefza (Béja). Le tableau 5 suivant montre la répartition de l'échantillon dans ces 6 localités et le tableau 6 en précise la répartition selon le milieu urbain/rural.

Tableau 5 : Population-mère, échantillon et taux de sondage

| Localités   | Population mère (liste) | Echantillon (liste) | Echantillon        |                    |               | Taux de sondage global | Taux de sondage liste |
|-------------|-------------------------|---------------------|--------------------|--------------------|---------------|------------------------|-----------------------|
|             |                         |                     | complémentaire INS | complémentaire DDS | final réalisé |                        |                       |
| Ettadhamen  | 772                     | 313                 | 5                  | 20                 | 338           | 43,8                   | 40,5                  |
| Kalaa Kbira | 336                     | 124                 | 2                  | 19                 | 145           | 43,2                   | 36,9                  |
| El Hamma    | 605                     | 214                 | 10                 | 11                 | 235           | 38,8                   | 35,4                  |
| Tela        | 293                     | 130                 | 8                  | 19                 | 157           | 53,6                   | 44,4                  |
| Sejnane     | 375                     | 139                 | 8                  | 18                 | 165           | 44,0                   | 37,1                  |
| Nefza       | 715                     | 240                 | 9                  | 15                 | 264           | 36,9                   | 33,6                  |
| Ensemble    | 3096                    | 1160                | 42                 | 102                | 1304          | 42,1                   | 37,5                  |

L'échantillon de 1.304 familles est constitué pour 89,1 % (1.160) à partir de la liste des familles nécessiteuses. Deux échantillons de contrôle y ont été adjoints : 42 ménages de l'enquête INS 1985 vivant dans les localités enquêtées en dessous du seuil de pauvreté et non inscrits sur la liste, et 102 familles non inscrites sur la liste, mais présentant des caractéristiques apparentes indiquant qu'elles pourraient y être éligibles. Ces deux échantillons complémentaires ont été mis en place dans un but de contrôle. Les résultats ici présentés portent sur le seul échantillon tiré de la liste. Il pouvait être fait référence aux échantillons de contrôle, à travers l'échantillon global, lorsqu'il apparaissait nécessaire d'insister sur une caractéristique particulière des familles de la liste (assez différente de celle qui ressort de l'échantillon global) ou au contraire pour montrer que la référence à l'échantillon global ne modifiait pas énormément le résultat qui ressortait de l'échantillon-liste.

Au total, l'échantillon porte sur 37,5 % des familles pauvres des localités enquêtées, soit moins de 1,5 % de l'ensemble de la liste. Cependant, le choix des localités, dans des régions différentes, assure une représentativité suffisante de l'échantillon.

D'une façon générale, le taux de sondage varie d'une localité à l'autre : dans les localités où le nombre de familles pauvres est peu important, on a augmenté le taux de sondage de manière à ce que l'échantillon soit suffisant, et inversement on a diminué le taux de sondage dans les localités où les familles pauvres étaient nombreuses. Deux exceptions cependant : Ettadhamen, localité populaire de la banlieue de Tunis, pour laquelle le taux de sondage a été augmenté afin de pouvoir saisir la variété des situations de pauvreté urbaine ; et Nefza, localité rurale où, au contraire, le taux de sondage a été diminué en raison de la relative similitude des situations de pauvreté rurale. La structure de l'échantillon reste cependant peu différente de celle de la liste, de sorte qu'il n'a pas été jugé nécessaire de redresser les résultats et que l'échantillon a été analysé tel qu'il se présente. Cela implique que le critère du milieu (urbain/rural) est particulièrement important à prendre en compte dès que l'on veut parvenir à un certain degré de généralisation. Le tableau 6 donne la répartition de l'échantillon selon ce critère du milieu.

Tableau 6 : Répartition de l'échantillon par localité et par milieu en effectifs et en pourcentage

| Localités | Ettadhamen     | Kalaa Kbira    | El Hamma       | Tela           | Sejnane        | Nefza           | Ensemble         |
|-----------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|------------------|
| Milieu    |                |                |                |                |                |                 |                  |
| Urbain    | 297<br>(94,89) | 105<br>(84,68) | 151<br>(70,56) | 48<br>(36,92)  | 15<br>(10,79)  | (0,00)          | 616<br>(53,10)   |
| Rural     | 16<br>(5,11)   | 19<br>(15,32)  | 63<br>(29,44)  | 82<br>(63,08)  | 124<br>(89,21) | 240<br>(100,00) | 544<br>(46,90)   |
| Ensemble  | 313<br>(26,98) | 124<br>(10,69) | 214<br>(18,45) | 130<br>(11,21) | 139<br>(11,98) | 240<br>(20,69)  | 1160<br>(100,00) |

c) Le questionnaire relevait d'une part des données individuelles sur les divers membres de la famille (caractéristiques démographiques, d'éducation-formation, handicaps, activités principale et secondaire et revenus correspondants), ainsi que des données globales ou contextuelles concernant l'ensemble de la famille (logement, scolarité, dépenses notamment de consommation alimentaire, sources et montant des revenus autres que ceux provenant de l'activité, aides et programmes reçus, formes d'aide souhaitées...).

## 2) Caractéristiques de la pauvreté chez les familles nécessiteuses

Les profils de la pauvreté d'après l'enquête sur les familles nécessiteuses peuvent être décrits à partir des caractéristiques des familles elles-mêmes (taille, nombre d'actifs, nombre d'enfants scolarisés, revenus...) et des caractéristiques de leurs chefs ou de leurs soutiens, ainsi que celles de leurs membres : la description des caractéristiques individuelles doit permettre de déceler certaines potentialités (âge, formation, activité) ou certains handicaps (âge, analphabétisme, chômage, invalidité), tandis que les caractéristiques collectives permettent de mieux comprendre comment s'opèrent les équilibres entre revenus et dépenses et quel est le rôle joué par les programmes d'aide.

Les résultats de l'enquête font ressortir deux noyaux durs de la pauvreté.

Un premier noyau dur important, qui représente 36 % des familles nécessiteuses, concerne les familles de 1 ou 2 personnes, vieilles femmes vivant seules et qui, par suite de veuvage, divorce ou maladie du conjoint, se retrouvent sans aucune ressource et sans aucune possibilité d'entreprendre une activité permettant d'assurer les moyens minimaux d'existence. Pour ces catégories de familles, le mandat du programme de la famille nécessiteuse est un impératif et son montant devrait être revu en hausse.

Un second noyau dur de la pauvreté, qui représente 29 % des familles nécessiteuses, semble être constitué par des familles nombreuses (6 personnes et plus, la taille 5 apparaissant comme un seuil critique) pour lesquelles la déchéance provient de la perte d'emploi ou de la maladie. Les potentialités de ces familles existent et il s'agit de les mobiliser au mieux en essayant d'intégrer leurs actifs dans des petits métiers par la mise à disposition d'un capital ou de

moyens de production, en parallèle avec d'indispensables actions de formation et de suivi.

Les familles de taille intermédiaire (3 à 5 personnes, particulièrement de taille 5) constituent également un domaine d'intervention privilégié pour l'action sociale dans la mesure où de fortes potentialités y existent du fait que la proportion des actifs y est importante et que la déchéance provient d'une insuffisance des ressources en regard des besoins en constante augmentation (avec l'arrivée du 3ème enfant notamment). Il est symptomatique que le revenu total par tête augmente jusqu'à la taille 4, à partir de laquelle il se met à décroître. Il est clair qu'un effort doit être fait à ce niveau, effort susceptible de contenir l'augmentation du nombre des familles nécessiteuses. En effet, autant il paraît difficile, pour les personnes ou couples âgés, d'agir autrement que par simple distribution de ressources monétaires, autant il convient de donner aux familles nombreuses ou à celles qui sont en passe ou en train de le devenir, les moyens de se procurer par elles-mêmes et par leur propre activité les ressources dont elles ont besoin.

Afin de mieux comprendre et de mieux cerner ces profils de la pauvreté, il est intéressant de résumer les principales caractéristiques de ces diverses catégories de familles à partir de ce qui pourrait constituer une grille d'évaluation des risques de pauvreté (tableau 7).

On remarque le très fort taux d'analphabétisme des chefs de famille (96,4 %) qui n'est pas sans relation avec leur âge : 76 % d'entre eux ont plus de 50 ans. Egalement lié à l'âge est le taux de veuvage et de divorce (52,3 %). L'absence de formation est tout aussi patente (97,3 %) surtout si l'on considère que la formation reçue dans la famille (et qui concerne la plupart du temps l'apprentissage sur un métier à tisser) n'en est pas réellement une. Le poids des handicaps est également énorme : 39,3 % des chefs de famille sont handicapés et cette caractéristique n'est pas uniquement liée à l'âge. De même le taux d'inactivité et le taux de chômage sont très élevés.

En ce qui concerne les membres des ménages (y compris le chef de famille), leur taux d'analphabétisme reste élevé, bien que moindre que pour les seuls chefs. Mais si l'on considère que le fait de ne pas avoir achevé le cycle primaire équivaut à être analphabète, alors les taux restent très élevés (bien que moindres que les chiffres qui apparaissent sur le tableau et qui incluent les

jeunes en cours d'étude). Les formations non scolaires sont un petit peu plus fréquentes que chez les seuls chefs de famille, mais guère plus. Les personnes à charge (inactives et non scolaires) représentent le quart des effectifs (et 20 % dans les familles de plus de 2 personnes) alors que les enfants d'âge scolaire représentent le tiers des effectifs dans les familles de 6 personnes et plus. Le poids des handicapés est également très élevé (16,5 % de la population enquêtée, contre 0,9 % pour l'ensemble de la population tunisienne). Les taux de chômage sont particulièrement forts puisque le fléau frappe en moyenne 47,1 % des actifs. Les actifs occupés exercent leur activité dans les petits métiers et le tâcheronnage (45 %) ou comme salariés (30 %), mais près de 40 % d'entre eux ne l'exercent que pendant moins de 6 mois de l'année (et 18 % pendant moins de 3 mois) pour des gains n'excédant pas 50 dinars par mois dans 56 % des cas.

Le revenu familial par tête et par mois est en moyenne de 13 dinars : il est à son maximum dans les familles de taille 3 et 4, et commence à baisser à partir de la taille 5 dont on a déjà dit qu'elle constituait un seuil critique.

La maladie apparaît comme l'une des causes principales de la chute dans la situation de pauvreté (34,3 % des réponses). Vient ensuite la perte de l'emploi (23,7 %), puis les décès, accidents et divorces (15,4 %). Parmi les autres raisons, la vieillesse est une cause fréquemment avancée. Accéder à un emploi ou à des moyens de travail est le souhait de plus de 40 % des familles interrogées ; particulièrement parmi celles où la population des personnes d'âge actif est élevée (56 % dans les familles de taille 3 à 5 et 43 % pour les tailles 6 et plus). Mais pour le plus grand nombre et particulièrement pour les familles de taille 1 et 2, c'est l'augmentation du montant du mandat qui représente la seule solution.

D'une façon générale, le tableau 7 montre que le risque (représenté par le pourcentage d'une caractéristique) diminue avec la taille de la famille, sauf en ce qui concerne les caractéristiques suivantes : veuvage (ou divorce), chômage, perte d'emploi. On ne peut cependant pas dire qu'il suffit qu'une famille réponde à l'une ou à quelques-unes de ces caractéristiques pour appartenir à la catégorie des familles nécessiteuses. Et il est peu probable qu'il soit nécessaire qu'elle réponde à toutes à la fois pour entrer dans cette catégorie.

**Tableau 7 : Grille d'évaluation des risques de pauvreté**

en %

| Taille de la famille                      | 1 et 2 | 3 à 5 | 6 et + | Ensemble |
|---|--------|-------|--------|----------|
| <b>Caractéristiques</b>                   |        |       |        |          |
| <u>Chef de famille</u>                    |        |       |        |          |
| . Taux d'analphabétisme                   | 98,8   | 96,6  | 93,2   | 96,4     |
| y c. primaire non achevé                  | 99,8   | 99,0  | 96,8   | 98,6     |
| . Sans formation                          | 91,0   | 85,5  | 88,0   | 88,2     |
| y c. formation famille                    | 98,5   | 97,2  | 96,0   | 97,3     |
| . Agés de plus de 50 ans                  | 91,3   | 69,5  | 65,1   | 76,0     |
| . Veufs ou divorcés                       | 63,4   | 52,7  | 71,0   | 52,3     |
| . Handicapés                              | 42,9   | 36,6  | 28,3   | 39,3     |
| . Inactifs                                | 89,9   | 77,2  | 61,5   | 77,2     |
| . Taux de chômage                         | 21,4   | 30,4  | 35,1   | 31,3     |
| <u>Individus</u>                          |        |       |        |          |
| . Taux d'analphabétisme                   | 91,8   | 59,7  | 45,1   | 56,8     |
| y c. primaire non achevé                  | 96,5   | 85,2  | 79,6   | 83,9     |
| . Sans formation                          | 88,9   | 79,5  | 78,4   | 80,6     |
| y c. formation famille                    | 97,7   | 90,4  | 88,9   | 91,0     |
| . Age actif                               | 35,8   | 59,1  | 47,3   | 49,8     |
| . Age scolaire                            | 0,3    | 21,1  | 33,3   | 25,3     |
| . Age inactif et non scolaire             | 61,1   | 19,8  | 19,4   | 24,8     |
| . Handicapés                              | 37,3   | 16,9  | 11,2   | 16,5     |
| . Inactifs                                | 83,4   | 49,3  | 37,7   | 48,3     |
| . Taux de chômage                         | 35,8   | 48,7  | 47,4   | 47,1     |
| <u>Familles</u>                           |        |       |        |          |
| . Niveau de revenu par tête en D par mois | 12     | 14    | 12     | 13       |
| . Causes de la pauvreté                   |        |       |        |          |
| Perte emploi                              | 11,7   | 28,4  | 32,8   | 23,7     |
| Maladie, décès, divorce                   | 53,4   | 50,9  | 43,2   | 49,6     |
| . Souhaités                               |        |       |        |          |
| Emploi                                    | 4,3    | 20,7  | 18,1   | 13,4     |
| Moyens de travail                         | 16,0   | 35,3  | 25,5   | 26,9     |

Il reste à savoir quelles sont les conjonctions de risques qui entraînent le plus fréquemment les situations de pauvreté. De même, certaines familles présentent des caractéristiques qui sont à faible risque : il serait intéressant de mieux comprendre pourquoi les familles dont le chef a moins de 50 ans, a reçu une éducation primaire ou post-primaire, n'est pas handicapé ni au chômage, sont néanmoins dans une situation de pauvreté : et d'abord existe-t-il des familles présentant de telles caractéristiques ou bien une telle conjonction de caractéristiques ne se retrouve-t-elle jamais ou rarement ? Ainsi l'analyse des correspondances peut apporter une connaissance déterminante pour la compréhension des situations de pauvreté et une telle analyse devrait constituer une priorité pour la phase à venir d'autant plus qu'elle devrait permettre de mieux cerner les situations de pauvreté conjoncturelles ou accidentelles auxquelles il est en principe plus facile de remédier.

\* \*

\*

L'enquête sur les familles nécessiteuses dont les résultats viennent d'être présentés permet une meilleure connaissance des critères de pauvreté, et l'étude de la répartition des risques mis en relief par l'enquête sur l'ensemble de la population (à partir d'enquêtes nationales auprès des ménages) devrait permettre de prendre une plus juste mesure de l'extension du fléau et des moyens à mettre en oeuvre pour y remédier.

S'il est certain que la combinaison des deux approches présentées mérite d'être poursuivie et encouragée, il convient toutefois de s'interroger auparavant sur les éventuelles distorsions que présentent les résultats obtenus à partir de ces deux types d'enquête.

#### **IV - DISTORSIONS ET CONVERGENCES DANS LES RESULTATS DES ENQUETES BUDGET-CONSOMMATION ET DE L'ENQUETE SUR LES FAMILLES NECESSITEUSES**

La comparaison de certaines caractéristiques des familles pauvres se situant en dessous de la ligne de pauvreté dans les enquêtes budget-consommation, avec celles des familles nécessiteuses dans l'enquête spécifique fait apparaître une importante distorsion concernant la taille moyenne de la famille et sa composition, ainsi qu'il ressort du tableau 8 ci-après :

**Tableau 8 : Caractéristiques moyennes des familles pauvres selon les enquêtes**

| Caractéristiques               | Enquête budget-<br>consommation 1985 | Enquête familles<br>nécessiteuses 1988 | Ensemble<br>population<br>1985 |
|--------------------------------|--------------------------------------|--|--------------------------------|
| Taille                         | 7,22                                 | 4,09                                   | 5,79                           |
| Nombre d'actifs<br>occupés     | 1,08                                 | 0,45                                   | 1,35                           |
| Nombre d'enfants<br>scolarisés | 2,26                                 | 0,84                                   | 1,38                           |

Nous avons déjà vu que la population vivant en dessous du seuil de pauvreté selon l'enquête budget-consommation était essentiellement (à plus de 95 %) constituée de familles de 5 personnes et plus, alors que cette même catégorie ne représente guère plus de 40 % des familles nécessiteuses. Dans cette population, les familles de 1 ou 2 personnes (constituée de vieillards et de handicapés) représentent près de 36 % de l'ensemble. La répartition des familles nécessiteuses a donc une allure bi-modale (d'autant plus que la catégorie des familles de 3-4 personnes qui représente 24 % de l'ensemble est une catégorie de transition vers l'une ou l'autre extrémité) qui explique donc la faiblesse des caractéristiques moyennes.

Il est important de s'interroger sur les raisons de ces différences dans la composition des deux populations, mais celles-ci ne sont pas claires ni évidentes : les personnes âgées vivant seules ou en couple, les femmes divorcées et les handicapés constituent une clientèle classique des services de l'action sociale et il est donc normal que cette catégorie soit bien représentée sur la liste, d'autant plus que l'évolution de cette population est lente et prévisible. En revanche, les familles nécessiteuses de 5 personnes et plus représentent une catégorie plus nombreuse en constante et rapide évolution et dont il est sans doute difficile de prévoir à l'avance que l'augmentation de leur taille va les faire tomber dans la pauvreté (d'autant plus que cette déchéance est souvent due à

une cause accidentelle : maladie, perte de l'emploi...). Inversement, il se peut que, dans l'enquête budget-consommation, un certain nombre de vieillards ou de couples âgés, qui bénéficient de la solidarité du milieu, n'aient pas été considérés ou ne soient pas apparus comme des unités de consommation indépendantes et aient été inclus dans des familles plus larges : c'est d'ailleurs un biais relativement classique de ce type d'enquête.

En ce qui concerne les dépenses et les revenus au contraire, les deux enquêtes aboutissent à une intéressante concordance dans les résultats. Certes, dans l'enquête sur les familles nécessiteuses, les dépenses monétaires mensuelles s'élèvent à 33 dinars par famille ou encore à 8 dinars par tête, équivalant à 96 dinars par an, soit un niveau inférieur à la dépense moyenne des personnes se situant en dessous du seuil de pauvreté selon l'enquête budget-consommation (121 dinars) : il est probable que l'enquête sur les familles nécessiteuses sous-estime fortement les dépenses notamment alimentaires qui n'ont pas été relevées de façon aussi détaillée que dans l'enquête budget-consommation (laquelle procède par relevés quotidiens pendant une semaine, puis par relevés rétrospectifs mensuels et annuels).

En revanche, le revenu mensuel moyen dans l'enquête sur les familles nécessiteuses s'élève à 46 dinars, et à 13 dinars par tête, ce qui équivaut à un revenu annuel moyen de 156 dinars, soit un niveau supérieur à la dépense moyenne des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Néanmoins l'enquête budget-consommation portant sur l'année 1985, il est nécessaire de tenir compte du taux d'inflation et l'on peut dire, en fin de compte, que le revenu moyen par tête pour les familles nécessiteuses se situe légèrement au dessus de la dépense moyenne des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté<sup>3</sup> : sans que l'on puisse l'affirmer avec netteté, cela pourrait tendre à accréditer l'hypothèse selon laquelle ce seuil est actuellement fixé à un niveau légèrement trop bas, pour les raisons déjà indiquées dans la première partie de cet article.

Ce résultat semble également réhabiliter l'intérêt et la possibilité de relever des informations suffisamment fiables sur les revenus dans les enquêtes budget-consommation. Autrefois, de tels relevés étaient systématiquement faits dans ce que l'on appelait alors les enquêtes sur les revenus et dépenses des

---

<sup>3</sup> Or il est tout à fait justifié, dans le cas des familles pauvres, d'assimiler dépenses et revenus, ce qui l'est moins pour l'ensemble de la population.

ménages, et ils continuent d'ailleurs à l'être dans nombre de pays anglophones. Sans doute les familles pauvres et a fortiori celles qui bénéficient d'une aide, sont-elles, de ce point de vue, plus faciles à enquêter que les familles plus aisées. Mais il serait intéressant de renouer avec une ancienne pratique, tout en tenant compte des expériences récentes en matière de relevés des revenus, notamment en ce qui concerne les travailleurs indépendants.

Le bilan des recettes et des dépenses des familles nécessiteuses montre en outre que ce sont le plus souvent les familles de faible taille qui connaissent un déficit, ce qui montre bien qu'il s'agit là des situations de pauvreté les plus difficiles et rend leur sous-représentation dans les enquêtes budget-consommation particulièrement regrettable.

\* \* \*

En définitive, les deux types d'enquête examinés présentent des biais. Les enquêtes budget-consommation se caractérisent par une sous-représentation des familles pauvres constituées d'une ou deux personnes et il serait utile que les statisticiens d'enquête en identifient les raisons méthodologiques. Et l'enquête sur les familles nécessiteuses peut souffrir du biais causé par la subjectivité inhérente à la démarche d'inscription sur une liste ou à l'image que les travailleurs sociaux se font de la pauvreté (n'y a-t-il pas des pauvres qui ne se trouveront jamais sur la liste ?).

Les deux enquêtes se révèlent cependant parfaitement complémentaires et quelques améliorations pourraient vraisemblablement faire de leur complémentarité un instrument efficace de lutte contre la pauvreté.

L'enquête budget-consommation permet de mesurer l'importance du phénomène, sa localisation, son évolution et sa plus ou moins grande extension lorsqu'on modifie les critères de définition des seuils. L'enquête sur les familles nécessiteuses permet d'entrer plus directement dans les causes de la déchéance et d'explorer les éventuelles potentialités sur lesquelles peut s'appuyer une action : elle permet ainsi de distinguer une pauvreté structurelle, une nouvelle pauvreté conjoncturelle touchant les familles vulnérables, et une pauvreté accidentelle et récente contre laquelle il est plus facile de lutter.

Il serait intéressant et utile d'étudier, dans les deux enquêtes et par leur comparaison, quelle est la conjonction de critères qui aboutit à la pauvreté, ou plus précisément à ses diverses formes. A partir de l'enquête budget-consommation, il conviendrait d'identifier les autres caractéristiques des familles présentant cette même conjonction de critères et qui, pourtant, ne se trouvent pas en situation de pauvreté : mais peut-être en sont-elles très proches et alors cela pourrait constituer un argument en faveur de la réévaluation du seuil de pauvreté. Etudier les familles qui se rapprochent de cette conjonction et qui sont donc particulièrement vulnérables est un autre objectif d'une analyse qui cherche à comprendre et à agir.

L'enquête sur les familles nécessiteuses a vocation à passer du sondage à l'exhaustivité : en sélectionnant, à partir de l'enquête, les critères qui paraissent les plus significatifs, il est naturel de les relever sur toute la population recevant une aide de l'Etat, et de les inclure également dans les enquêtes budget-consommation.

De nouvelles perspectives s'ouvrent ainsi en vue de l'élucidation des causes de la pauvreté et d'une meilleure protection des populations vulnérables dans les situations difficiles de l'ajustement structurel.

## BIBLIOGRAPHIE

- Banque Mondiale (1980), Tunisie : les aspects sociaux du développement, 161 p.
- Dubois, J.L. et Odounfa, A (1986), Evaluation de l'équilibre énergétique d'une population. Stateco N° 46, INSEE, pp. 75-103
- INNTA (1979), Nutrition en Tunisie : planification et programmation. Premier rapport annuel 1978. 319 p.
- INS (1970), La consommation et les dépenses des ménages en Tunisie 1965-68, 515 p.
- INS (1978), Enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages 1975, 506 p.
- INS, Enquête sur le budget et la consommation des ménages 1980  
- Vol. 1 : Aspects méthodologiques de l'enquête, 151 p.  
- Vol. 2 : Présentation des résultats de l'enquête budgétaire, 198 p.  
- Vol. 3 : Partie alimentaire et nutritionnelle, 188 p.
- INS, Enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages 1985  
- Vol. A : Présentation des résultats de l'enquête budgétaire, 237 p.
- Kamoun, A et Périssé, J. (1979), Le prix de la satiété. Etude à partir des données de l'enquête nationale de consommation et budget des ménages tunisiens. FAO. 20p. + annexes
- Ministère du Plan, sous-commission de synthèse des revenus (1981), Différentes approches pour la détermination d'un seuil de pauvreté ou d'un revenu minimum, 12 p.
- Oueslati, A (1987), Détermination d'un seuil de pauvreté en Tunisie. Stateco n° 50, INSEE, pp. 25-42
- Radwan, S ; Jamal, V and Ghose A. (1987), Rural Labour and Structural Transformation in Tunisia. ILO, League of Arab States. 143 p.
- Shariff, M. (1986), The Concept and Measurement of Subsistence : A Survey of the Literature. World Development, Vol. 14 p.5, pp. 555-577

# STATECO

N° 63

SEPTEMBRE 1990

C.E.D.I.D. - ORSTOM

PL 120

*13-91*  
O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : *31285*

Cote : *B*



Département des relations internationales  
et de la coopération